Le personnel de l'ONU et les autres fonctionnaires internationaux devraient-ils se faire vacciner avec un vaccin Covid ?

Lettre d'une retraitée de l'ONU à l'assureur de l'ONU Allianz concernant la couverture des soins médicaux pour les effets secondaires des vaccins Covid, 11 avril 2021

Je vous remercie de votre réponse claire et sans équivoque confirmant que vous fournissez bien une couverture médicale pour les effets secondaires résultant des vaccins Covid. D'une part, cela est rassurant pour les fonctionnaires internationaux qui pèsent le rapport risques/bénéfices pour prendre leur propre décision de se faire vacciner ou non par un vaccin Covid. D'autre part, la prise de décision se heurte à d'importants problèmes, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, les vaccins Covid sont nouveaux et expérimentaux et on ne sait rien de leurs conséquences à long terme. Des dizaines de milliers de médecins et d'épidémiologistes du monde entier ont formé de grandes organisations et lancent des avertissements alarmants à leur sujet. Ces avertissements sont d'ailleurs confirmés par le nombre astronomique d'"effets indésirables" et de décès enregistrés par les différents systèmes de notification, même si l'on nous dit que ces systèmes n'ont historiquement enregistré qu'une infime partie des chiffres réels.

Deuxièmement, la majorité des fonctionnaires internationaux ne sont pas inscrits aux régimes nationaux d'assurance maladie et dépendent donc entièrement d'une assurance médicale privée. Il est essentiel que les actuaires de nos assureurs disposent de bonnes données pour donner des conseils sur la fourniture d'une couverture afin que (a) les assureurs médicaux et les assureurs vie restent en activité et (b) que les primes restent abordables. Mais comment peuvent-ils le faire dans le cas d'un vaccin nouveau et expérimental qui non seulement n'a jamais été utilisé sur des personnes en bonne santé, et encore moins sur des populations entières, mais dont les essais cliniques ne sont pas encore terminés ? Dans un tel cauchemar actuariel sans précédent, les assureurs pourraient être entièrement anéantis.

Troisièmement, je suppose que les fonctionnaires internationaux ne sont pas éligibles aux régimes nationaux d'indemnisation des vaccins, qui sont généralement accordés aux ressortissants des pays où résident les fonctionnaires internationaux, dans le but de fournir au moins un montant minime d'indemnisation en cas de blessure causée par un vaccin, étant donné que les gouvernements nationaux ont accordé aux sociétés pharmaceutiques l'immunité contre les poursuites judiciaires découlant des blessures causées par les vaccins. Savez-vous si l'ONU, par exemple, a mis en place un tel système d'indemnisation pour ses employés ?

Quatrièmement, tout fonctionnaire international qui prendrait le vaccin et qui serait rendu malade de façon chronique ou handicapé de façon permanente, comme l'ont déjà été des centaines de milliers de personnes, bien qu'il bénéficie d'une assurance médicale privée pour les effets secondaires, devrait quand même payer 20 % de toutes les demandes d'indemnisation. En outre, il faut tenir compte du fait que de nombreux fonctionnaires internationaux ont des contrats de travail de courte durée et très précaires, de sorte qu'en cas de maladie chronique, ils risqueraient fort de perdre leur emploi - sans compensation - et de se retrouver inemployables et sans soutien et de devoir quitter immédiatement le pays étranger dans lequel ils travaillaient jusqu'alors. Dans l'un ou l'autre de ces cas, ils se retrouveraient sans ressources.

Cinquièmement, étant donné que les populations non exposées jouissent généralement déjà d'un très haut niveau d'immunité contre les coronavirus, y compris le SRAS-COV-2, et qu'elles risquent de subir un amorçage pathogène ou un renforcement dépendant des anticorps du fait de la prise du vaccin, ce qui signifie que la rencontre avec un vrai virus après la vaccination pourrait provoquer une tempête cytokinique et la mort, l'analyse risques/bénéfices tend à pencher du côté de la prudence.

Compte tenu de toutes ces incertitudes majeures, tout fonctionnaire international serait bien avisé d'attendre avant de prendre l'un de ces vaccins, au moins pendant quelques années, jusqu'à ce que les résultats du vaccin Covid soient plus clairs.

Les vaccins Covid sont des traitements expérimentaux et ne sont donc pas couverts par la plupart des assureurs

L'assureur médical privé BUPA au Royaume-Uni, mais aussi l'avocat Reiner Fuellmich, signalent que les compagnies d'assurance médicale et d'assurance-vie de plusieurs pays ont refusé d'assurer ces traitements expérimentaux. Une cliente de Manuvie en France a également signalé que son assureur vie lui avait dit qu'il ne paierait pas si elle prenait le vaccin expérimental.

Les vaccins Covid sont reconnus comme étant des traitements expérimentaux qui n'ont reçu qu'une "autorisation d'utilisation d'urgence" temporaire en réponse au Covid-19. Les différentes autorités qui homologuent les médicaments ont expressément déclaré que ces vaccins ne sont ni homologués ni approuvés pour la commercialisation. Certaines juridictions ont accordé une "autorisation de mise sur le marché conditionnelle", tandis que d'autres ont accordé une "autorisation d'utilisation d'urgence".

L'Union européenne a prévu une dérogation temporaire et strictement liée à COVID-19 à certaines dispositions de la directive OGM pour les essais cliniques sur les vaccins et traitements contenant ou consistant en des organismes génétiquement modifiés (OGM) en juillet 2020. Ce document indique explicitement que la dérogation s'applique aux "investigational medicinal products" en anglais et aux "médicaments expérimentaux" dans la version française.

L'Agence européenne des médicaments a délivré des autorisations de mise sur le marché conditionnelles pour les vaccins Covid actuellement distribués. Pour cette autorisation, "des données pharmaceutiques et non-cliniques moins complètes peuvent être acceptées".

L'Agence britannique de réglementation des médicaments et des produits de santé (MHRA) a accordé une autorisation temporaire pour les vaccins Covid 19 en décembre 2020 et en janvier et février 2021, en précisant : "L'autorisation d'urgence en vertu du règlement 174 est destinée à une utilisation d'urgence et n'est pas une autorisation de mise sur le marché."

BUPA, un assureur britannique, a déclaré qu'il ne fournissait pas de couverture pour les vaccins Covid car il s'agit d'un "traitement expérimental" :

"Les effets secondaires résultant du vaccin COVID-19 ne sont pas couverts par notre exclusion pour : Complications liées à des conditions/traitements exclus ou restreints et exclusion des traitements expérimentaux".

Toutes les lettres d'autorisation de la Food and Drug Administration (FDA) des Etats-Unis pour les vaccins Covid-19 stipulent expressément que les vaccins sont "un vaccin expérimental non homologué pour une quelconque indication" et la FDA a spécifiquement exigé que : "Tout le matériel promotionnel relatif au vaccin COVID-19 doit clairement et visiblement ... indiquer que ce produit n'a pas été approuvé ou homologué par la FDA".

Le guide de la FDA sur l'autorisation d'utilisation d'urgence (EUA) de produits médicaux exige que la FDA "veille à ce que les destinataires soient informés ... qu'ils ont la possibilité d'accepter ou de refuser le produit EUA." Dans le cadre d'une EUA, les vaccins ne peuvent pas être rendus obligatoires.

En effet, les vaccins Covid ne peuvent être ni homologués ni approuvés pour la raison même qu'ils n'ont pas fait l'objet d'essais cliniques de phase 3. En fait, le déploiement massif de ces vaccins auprès de populations entières constitue en soi l'essai clinique requis pour l'octroi d'une telle autorisation et d'une telle licence, et ces essais cliniques ne seront pas terminés avant 2023.

En 2020, le président et d'autres membres du Comité suprême israélien d'Helsinki, chargé d'approuver et de superviser les expériences sur les personnes, ont démissionné pour protester contre la décision du directeur général du ministère de la Santé de priver le comité de la majeure

partie de son autorité et de mener une politique avantageuse pour les sociétés pharmaceutiques qui cherchent à réaliser des essais cliniques en Israël. Israël fait office de laboratoire d'expérimentation dans le monde, comme l'ont confirmé de nombreux responsables, ainsi que le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu. Une plainte pour crimes contre l'humanité déposée auprès de la Cour pénale internationale de La Haye indique que le ministère israélien de la Santé a publiquement admis que 41 % du personnel policier, militaire, éducatif et médical qui avait été vacciné souffraient d'effets secondaires graves et potentiellement mortels.

Le contrat passé entre Israël et Pfizer pour les vaccins Covid, qui n'a été rendu public que partiellement, a pour titre "Accord de collaboration sur les preuves épidémiologiques dans le monde réel". Cela signifie que le gouvernement israélien et Pfizer ont convenu d'administrer des vaccins à des humains et de partager les résultats. Il s'agit d'un "essai clinique", de sorte que cet accord devrait plutôt être appelé "Accord sur les essais cliniques sur l'homme". La section intitulée "Définitions" admet explicitement qu'il s'agit d'un essai clinique, car elle identifie ce contrat comme se rapportant à un "Projet" (1.7) consistant en "des analyses de données épidémiologiques ... impliquant des données recueillies au cours du programme de vaccination [du ministère de la Santé]".

Les fonctionnaires internationaux dépendent d'une assurance médicale privée

Si Allianz est la seule compagnie à fournir une couverture alors que toutes les autres ne le font pas, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'Allianz fasse rapidement faillite à la suite d'une explosion des demandes d'indemnisation, ce qui laisserait les fonctionnaires internationaux sans assurance médicale privée, ce qui est un sujet de préoccupation considérable pour tout fonctionnaire international puisque nous ne faisons partie d'aucun système national de santé (SNS) et que nous ne sommes pas non plus éligibles à un système national d'indemnisation pour les blessures dues aux vaccins. Si nous devions nous retrouver sans assurance médicale et souffrir d'une quelconque maladie chronique, nous nous retrouverions très rapidement ruinés et sans ressources.

Les fonctionnaires internationaux ne sont pas inscrits dans les régimes nationaux de santé

Nous devrions peut-être inclure dans ces discussions tous les gouvernements qui accueillent les lieux d'affectation de l'ONU dans le monde - et ceux d'autres organisations internationales - afin de vérifier s'ils sont disposés à accorder la résidence permanente et à offrir des services médicaux illimités et gratuits à tous les fonctionnaires internationaux résidant sur leur territoire, au cas où ces fonctionnaires souffriraient d'effets secondaires graves dus aux vaccins Covid et se retrouveraient sans assurance médicale privée, soit parce que l'assureur refuse d'assurer les traitements expérimentaux, soit parce qu'il a fait faillite en tentant de le faire.

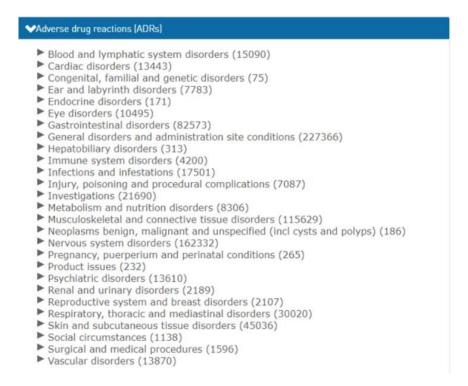
Les fonctionnaires internationaux ne sont pas éligibles aux régimes nationaux d'indemnisation des vaccins

Nous devrions également demander aux gouvernements des pays hôtes s'ils incluraient les fonctionnaires internationaux dans leurs régimes nationaux d'indemnisation, étant donné que les fabricants de vaccins ont obtenu l'immunité contre les poursuites pour dommages corporels découlant de ces vaccinations expérimentales. Le Royaume-Uni, par exemple, offre une indemnisation unique d'un montant maximal de 120 000 £ (137 000 \$ US ; sous réserve de déductions si le demandeur reçoit d'autres paiements gouvernementaux). Le gouvernement britannique a adopté des règlements réduisant la protection juridique de toute personne blessée par un vaccin COVID-19 approuvé pour une utilisation d'urgence. Au Royaume-Uni, une personne blessée par un vaccin COVID-19 est moins protégée qu'une personne blessée par d'autres vaccins, car "le gouvernement britannique a effectivement accordé une immunité juridique à toutes les entreprises qui fournissent le vaccin et à tous les professionnels de santé qui l'injectent. L'immunité couvre également les trusts et les fondations du SNS qui emploient les agents de santé".

Ce régime a fait l'objet de critiques car il ne prévoit pas une indemnisation suffisante pour rassurer ceux qui agissent de manière responsable en s'informant avant de consentir à la vaccination. Même si un fonctionnaire international était inclus dans un tel régime national, après avoir épuisé cette somme minuscule, ce qui pourrait prendre seulement quelques mois si des soins 24 heures sur 24 étaient nécessaires, il pourrait se retrouver sans ressources, voire sans abri, car son incapacité à travailler l'obligerait à quitter son pays de résidence temporaire, accordé uniquement pendant qu'il est employé par son organisation internationale.

124 pages d'effets secondaires du vaccin Covid

La liste des effets secondaires d'un seul de ces vaccins, le Comirnaty de Pfizer/BioNTech, enregistrée par l'Université d'Uppsala en Suède sur son système VigiAccess à la fin mars 2021, compte 124 pages, dont voici un exemple :



Des dizaines de milliers de décès dus aux vaccins et des centaines de milliers d'effets indésirables

En ce qui concerne le système de notification des effets indésirables des vaccins (VAERS) des Centers for Disease Control (CDC) des États-Unis, il est reconnu dans les milieux scientifiques que ce système de notification volontaire est historiquement peu fiable en tant qu'indicateur du niveau réel des effets indésirables, car en général, seul 1 % des personnes souffrant d'effets indésirables ou des personnes fournissant des soins médicaux les signalent effectivement. On peut donc supposer que le nombre réel d'événements indésirables est astronomiquement plus élevé. Voir l'extrait suivant d'un rapport soumis à l'Agence américaine pour la recherche et la qualité des soins de santé du ministère américain de la santé et des services sociaux en 2010 :

Moins de 1 % des effets indésirables des vaccins sont signalés. Les faibles taux de déclaration empêchent ou ralentissent l'identification des médicaments et vaccins "problématiques" qui mettent en danger la santé publique. De nouvelles méthodes de surveillance des effets indésirables des médicaments et des vaccins sont nécessaires.

En octobre 2020, la Food and Drug Administration américaine a publié la liste non-exhaustive suivante des effets indésirables qu'elle s'attendait à voir apparaître suite à l'utilisation de ces vaccins (et a souligné qu'il ne s'agissait que d'une liste partielle), comme suit :

- Encéphalomyélite aiguë disséminée
- Infarctus aigu du myocarde
- Anaphylaxie
- Arthrite et arthralgie/douleurs articulaires
- Maladie auto-immune
- Convulsions/épilepsies
- Décès
- Coagulation intravasculaire disséminée
- Encéphalite/myélite/encéphalomy élite/méningoencéphalite/méningite/encéphalo pathie
- Syndrome de Guillain-Barré
- Maladie de Kawasaki

- Syndrome inflammatoire multisystémique de l'enfant
- Myocardite/péricardite
- Narcolepsie et cataplexie
- Réactions allergiques non anaphylactiques
- Autres maladies démyélinisantes aiguës
- Problèmes de la grossesse et de la naissance
- Accident vasculaire cérébral
- Thrombocytopénie
- Myélite transverse
- Effets indésirables des maladies renforcées par un vaccin
- Thromboembolie veineuse

Et en effet, nous trouvons la confirmation de ces effets secondaires, ainsi que de nombreux autres, signalés par les différents systèmes de notification dans différents pays, les 584 cas de paralysie de Bell ou similaires signalés aux États-Unis n'étant qu'un exemple. La directrice médicale d'un hôpital du Royaume-Uni a déclaré que les "niveaux de maladie après la vaccination sont sans précédent" parmi le personnel du SNS, confirmant que certains souffrent même de symptômes neurologiques, ce qui a un "impact énorme sur le fonctionnement des services de santé".

La liste des effets indésirables d'intérêt particulier (AESI) applicables au vaccin d'AstraZeneca qui avaient été établis à partir de la recherche et des essais cliniques au 4 novembre 2020, 3 mois avant qu'il ne soit autorisé pour une utilisation temporaire, comprend les éléments suivants :

Table II-5 List of AZD1222 AESIs

Body System/Classification	AESI
Other system	Vaccine-associated enhanced disease (VAED), including vaccine- associated enhanced respiratory disease (VAERD)
	Multisystem inflammatory syndrome in children
	Sudden Death
Immunological	Autoimmune thyroiditis
	Anaphylaxis

Table II-5 List of AZD1222 AESIs

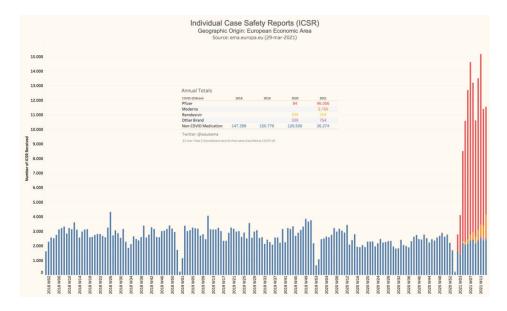
Body System/Classification	AESI
Respiratory	Acute respiratory distress syndrome (ARDS)
Neurologic	Guillain-Barré syndrome
	Peripheral neuropathy and polyneuropathy
	Multiple sclerosis, transverse myelitis, and other demyelinating disorders
	Optic neuritis / neuromyelitis optica spectrum disorder
	Non-infectious encephalitis (inc. acute disseminated encephalomyelitis) / Non-infectious encephalopathy
	Myasthenia gravis
	Bell's palsy
	Seizure disorders (inc. febrile)
	Narcolepsy
Cardiovascular system	Myocarditis/Pericarditis
	Myocardial infarction
	Postural orthostatic tachycardia syndrome
Circulatory system/Haematological	Thrombocytopenia
	Stroke and other cerebrovascular events, Venous thromboembolism
Renal	Acute kidney injury
Gastrointestinal	Acute liver injury
	Acute pancreatitis
Musculoskeletal system	Acute aseptic arthritis
	Fibromyalgia
	Rhabdomyolysis
General	Chronic Fatigue Syndrome/ME/PVFS
Pregnancy /Foetal /Neonatal	Pregnancy outcome – Maternal
	Pregnancy outcome - Neonates
Skin	Erythema multiforme

Aux États-Unis, il y a eu plus de décès liés aux vaccins en 2021, en moins de 3 mois, que pendant toute la décennie précédente. Le 26 mars 2021, le système VAERS des CDC a signalé que, suite aux vaccins COVID, entre le 14 décembre 2020 et le 19 mars 2021, il y avait eu 44 606 rapports d'événements indésirables, dont 2 050 décès et 7 095 blessures graves. Si ces chiffres ne représentent que 1 % du nombre réel de cas, ils pourraient indiquer un taux américain réel de 205 000 décès, 4,5 millions d'événements indésirables et 709 500 blessures graves.

Au Royaume-Uni, au 21 février 2021, la Medicines and Healthcare products Regulatory Agency (MHRA) avait reçu 42 917 notifications de 157 637 effets indésirables présumés (EIM). Parmi ceux-ci, 244 concernaient le décès du participant peu après la vaccination. Parmi ces effets indésirables, 1 516 étaient des troubles cardiaques (dont 30 mortels), 17 597 des troubles gastro-intestinaux (5 mortels), 3 016 des troubles infectieux (32 mortels), 2 057 des troubles métaboliques (2 mortels), 34 656 des troubles du système nerveux (14 mortels), 4 059 des troubles respiratoires (10 mortels) et 56 377 des troubles généraux (146 mortels). Au total, si l'on inclut le vaccin BioNTech/Pfizer, sur 18,4 millions de doses administrées au Royaume-Uni, 242 651 EIM ont été enregistrés, entraînant 460 décès survenus peu après la vaccination.

Au 21 mars 2021, un total de 700 décès a été signalé au Royaume-Uni depuis le début de la vaccination à la mi-décembre 2020.

EUDRAVIGILANCE, la base de données européenne des rapports sur les effets indésirables présumés des médicaments, a signalé 5 980 décès et 272 044 blessures au 3 avril 2021, impliquant les vaccins Pfizer/BioNTech, Moderna et AstraZeneca. Voici un graphique montrant le pic sans précédent d'effets indésirables dans la zone EMA depuis le début de l'administration des vaccins Covid :



Alors qu'elle n'avait connu que 16 décès dus au Covid avant de commencer la vaccination contre le Covid-19, la petite île de Gibraltar en a compté 53 en 10 jours.

En ce qui concerne Israël, une étude émanant de la Faculté de médecine des maladies infectieuses et tropicales émergentes de l'Université Aix-Marseille a révélé que le vaccin de Pfizer a tué "environ 40 fois plus de personnes (âgées)" (200 sur 100 000 contre 4,91) et "260 fois plus de jeunes" (50 sur 100 000 contre 0,19) que "ce que le virus COVID-19 aurait fait dans le laps de temps donné".

Conclusion

Je note qu'il est indiqué à la fin de votre courriel que "AWP Health & Life SA, agissant par l'intermédiaire de sa succursale irlandaise, est une société à responsabilité limitée dont le capital s'élève à 65 190 446 €". Il s'agit d'une somme très faible par rapport à l'énorme charge potentielle de frais médicaux qui pourrait résulter de l'utilisation par vos clients des vaccins expérimentaux Covid.

Dans cette optique, la décision d'Allianz de couvrir tout effet secondaire résultant des vaccins est préoccupante. Dans le cas où Allianz serait incapable de poursuivre ses activités, les fonctionnaires internationaux qui dépendent de leur assurance médicale privée, puisqu'ils ne font partie d'aucun régime national d'assurance maladie, pourraient se retrouver sans aucune couverture médicale. En toutes circonstances, cela est préoccupant ; dans la situation actuelle, caractérisée par une grande incertitude médicale pour tous, c'est alarmant.

Une autre préoccupation est que les fonctionnaires internationaux sont vraisemblablement dans la même situation que tout le monde, incapables d'intenter une action en justice contre une société pharmaceutique en cas de blessure causée par ces vaccins expérimentaux. Cependant, contrairement à tout le monde, ils ne peuvent bénéficier d'aucun régime national d'indemnisation. Cela étant, l'ONU elle-même devrait prévoir un régime d'indemnisation adéquat si elle choisit d'offrir les vaccins à son personnel dans le monde entier.

À la lumière de ces préoccupations, un fonctionnaire international pourrait considérer qu'accepter le risque de contracter le Covid, pour lequel le taux de survie des personnes âgées de 20 à 49 ans est de 99,98 % et celui des personnes âgées de 50 à 69 ans de 99,5 %, est préférable au risque de prendre le vaccin expérimental étant donné, par exemple, que 0,8 % des personnes vaccinées ont subi des effets indésirables sur un site de vaccination de masse aux États-Unis au début du mois d'avril 2021, ce qui pourrait être plus représentatif du nombre réel de personnes lésées par ces vaccins expérimentaux.

Claire Edwards
UN Office at Vienna (Retraitée)